



FORESTVILLE
PER SYLVAM - PAR NOS FORÊTS

Le conseil municipal de la Ville de Forestville siège en séance ordinaire, ce 12 septembre 2023, à 19 h 00, à la salle du conseil de l'hôtel de ville.

Les membres suivants sont présents :

Mme Micheline Anctil, mairesse;
M. Mario Desbiens, conseiller au siège # 2;
M. Richard Foster, conseiller au siège # 3;
Mme Gina L'Heureux, conseillère au siège # 4.
Mme Nadine Gagné, conseillère au siège # 5.

Les membres suivants sont absents :

Mme Jannie Tremblay, conseillère au siège # 1;
M. Carol Girard, conseiller au siège # 6.

Assistent également :

Mme Dominique Tremblay, directrice générale et greffière-trésorière;
Mme Lison Huard, greffière adjointe.

sous la présidence de la mairesse, Mme Micheline Anctil.

Ouverture de la séance

Après vérification du quorum, la mairesse déclare la séance ouverte à 19 h 00.

Lecture et adoption de l'ordre du jour

Il est proposé par le conseiller M. Richard Foster et résolu, à l'unanimité des membres du conseil présents, d'accepter l'ordre du jour tel que présenté.

Ordre du jour

- 1. Ouverture de la séance**
- 2. Lecture et adoption de l'ordre du jour**
- 3. Adoption des derniers procès-verbaux**
 - 3.1 Séance ordinaire du 8 août 2023
 - 3.2 Séance extraordinaire du 17 août 2023
- 4. Messages de la mairesse et dossiers du conseil**
 - 4.1 Concours « Maisons fleuries »
 - 4.2 Sauvetage de personnes
- 5. Développement économique**
 - 5.1 Messages de la mairesse



6. Développement culturel et communautaire

- 6.1 Dépôt demande subvention - Demande collective (Municipalité amie des aînés - volet 1)
- 6.2 Dépôt demande subvention - Embauche personne-ressource - Demande collective (Municipalité amie des aînés - volet 2)

7. Urbanisme et mise en valeur du milieu

- 7.1 Rapport des permis de rénovation et de construction
- 7.2 Nomination inspectrice municipale

8. Sécurité publique

- 8.1 Dépôt demande subvention – Amélioration des équipements de sécurité et de sauvetage – Politique de soutien aux projets structurants

9. Travaux publics

- 9.1 Soumission pavage certaines portions de rues - Adjudication de contrat

10. Tourisme

- 10.1 Programme d'hébergement temporaire et d'aide à la recherche de logement – Volet 1 – Subvention aux municipalités - Autorisation de signature

11. Loisirs et sports

- 11.1 Soumission réfection site piscine municipale - Adjudication du contrat
- 11.2 Soumission réfection toitures quilles et curling - Refus des soumissions

12. Administration

- 12.1 Approbation et paiement des comptes
- 12.2 Rapport financier mensuel
- 12.3 Rapport de la directrice générale sur les contrats accordés
- 12.4 Concordance courte échéance et prolongation - Emprunt billets 951 900 \$
- 12.5 Aide financière des organismes
- 12.6 Renouvellement du programme de la taxes sur l'essence et de la contribution du Québec (2024-2028) - Négociations entre les gouvernements du Québec et du Canada
- 12.7 Changement de date séance ordinaire du mois d'octobre

13. Ressources humaines

- 13.1 Démission au poste de pompier
- 13.2 Engagement au poste de pompier

14. Affaires nouvelles

15. Période de questions des citoyens

16. Clôture et levée de la séance



Adoption des derniers procès-verbaux

R-230912-183

CONSIDÉRANT QU'UNE copie du procès-verbal de la séance ordinaire du conseil municipal de la Ville de Forestville tenue le 8 août 2023 a été remise à chaque membre du conseil à l'intérieur du délai prévu à l'article 333 de la Loi sur les cités et villes, les membres du conseil présents déclarent l'avoir lu et renoncent à sa lecture à cette séance. Il est proposé par la conseillère Mme Gina L'Heureux et résolu, à l'unanimité des membres du conseil présents, d'adopter ce procès-verbal tel que rédigé.

R-230912-184

CONSIDÉRANT QU'UNE copie du procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil municipal de la Ville de Forestville tenue le 17 août 2023 a été remise à chaque membre du conseil à l'intérieur du délai prévu à l'article 333 de la Loi sur les cités et villes, les membres du conseil présents déclarent l'avoir lu et renoncent à sa lecture à cette séance. Il est proposé par le conseiller M. Mario Desbiens résolu, à l'unanimité des membres du conseil présents, d'adopter ce procès-verbal tel que rédigé.

Dépôt demande subvention - Demande collective (Municipalité amie des aînés – volet 1)

R-230912-185

CONSIDÉRANT que le ministère de la Santé et des Services sociaux (MSSS) a mis en place un programme de soutien à la démarche Municipalité amie des aînés (MADA) volet 1 qui vise à :

- Encourager la participation active des aînés au sein de leur communauté et concrétiser la vision d'une société pour tous les âges;
- Réaliser l'adaptation des programmes, des infrastructures et des services au vieillissement de la population, pour des communautés plus inclusives à tous les âges de la vie.

CONSIDÉRANT que la Ville de Forestville souhaite présenter une demande d'appui financier pour la mise à jour de la démarche MADA (volet 1) collectivement avec la MRC de la Haute-Côte-Nord et les autres municipalités de la Haute-Côte-Nord.

Il est proposé par le conseiller M. Richard Foster et résolu, à l'unanimité des membres du conseil présents, de confirmer :

- QUE la municipalité autorise la MRC de La Haute-Côte-Nord à agir à titre de coordonnateur de la demande d'aide financière pour le programme de soutien à la démarche MADA volet 1 : « soutien à la réalisation de politiques et de plans d'action en faveur des aînés » et que les travaux soient réalisés collectivement sous la coordination de la MRC de La Haute-Côte-Nord.
- QUE la conseillère Mme Jannie Tremblay est l'élue responsable du dossier des Aînés pour la municipalité.



**Dépôt demande subvention - Embauche personne-ressource - Demande collective
(Municipalité amie des aînés - volet 2)**

R-230912-186

CONSIDÉRANT que le ministère de la Santé et des Services sociaux (MSSS) a mis en place un programme de soutien Municipalité amie des aînés (MADA) volet 2 ayant pour objectif de soutenir financièrement l'embauche d'une personne-ressource devant jouer le rôle de coordonnateur au sein d'une MRC engagée dans une démarche MADA.

CONSIDÉRANT que la Ville de Forestville souhaite participer à une demande collective avec la MRC de la Haute-Côte-Nord pour l'octroi d'un appui financier permettant l'embauche d'une personne-ressource ayant pour rôle d'assurer la mise en œuvre et le suivi des plans d'action MADA pour les municipalités de la Haute-Côte-Nord (volet 2).

Il est proposé par la conseillère Mme Nadine Gagné et résolu, à l'unanimité des membres du conseil présents, de confirmer :

- QUE la municipalité autorise la MRC de La Haute-Côte-Nord à agir à titre de coordonnateur de la demande d'aide financière pour le programme de soutien à la démarche MADA volet 2 « soutien à la mise en œuvre de plans d'action en faveur des aînés » et que les travaux soient réalisés collectivement sous la coordination de la MRC de La Haute-Côte-Nord.
- QUE la conseillère Mme Jannie Tremblay est l'élue responsable du dossier des Aînés pour la municipalité.

Rapport des permis de rénovation et de construction

R-230912-187

Il est proposé par le conseiller M. Richard Foster et résolu, à l'unanimité des membres du conseil présents, d'accepter le rapport des permis de rénovation et de construction du mois d'août 2023.

Type de permis	AOÛT		JANVIER À AOÛT 2023		TOTAL 2022	
	nbre	Valeur	nbre	Valeur	nbre	Valeur
Abattage d'arbres (grande surface)	1	140 000.00 \$	2	5 000.00 \$	2	183 834.00 \$
Agrandissement			2	46 000.00 \$	0	- \$
Aménagement de terrain			1	5 000.00 \$	1	2 500.00 \$
Branchement l'aqueduc et/ou égout			1	1 500.00 \$	2	3 500.00 \$
Clôture			0	- \$	2	3 000.00 \$
Construction bâtiment principal			2	185 000.00 \$	1	190 000.00 \$
Construction bâtiment accessoire	5	3 019 500.00 \$	15	3 950 713.00 \$	13	616 300.00 \$
Enseigne			2	9 000.00 \$	2	14 773.00 \$
Galerie/Perron/Patio	2	6 500.00 \$	8	27 500.00 \$	5	19 800.00 \$
Général			3	47 000.00 \$	25	330 963.00 \$
Installation septique biofiltre			2		0	- \$
Installation septique			1	10 000.00 \$	0	- \$
Piscine hors terre			0	- \$	5	43 500.00 \$
Puisage d'eau			1	20 000.00 \$	1	20 000.00 \$
Rénovations / réparations	5	64 000.00 \$	61	928 069.00 \$	64	5 162 926.00 \$
Changement d'usage			1	- \$	2	- \$
Usage temporaire			0	- \$	1	- \$
Démolition			3	5 050.00 \$	6	(132 400.00) \$
Total	13	3 230 000.00 \$	105	5 239 832.00 \$	132	6 458 696.00 \$

Mandat inspection municipale

R-230912-188

CONSIDÉRANT que le poste d'inspecteur municipal a été laissé vacant le 7 février 2023;



CONSIDÉRANT que la directrice générale occupait les fonctions d’inspectrice municipale le temps de combler le poste en urbanisme;

CONSIDÉRANT que Mme Isabelle Langlois a été nommée, le 11 juillet 2023, à titre de technicienne en urbanisme, responsable de la délivrance des permis et certificats;

Il est proposé par le conseiller M. Mario Desbiens et résolu, à l'unanimité des membres du conseil présents, de mandater la technicienne en urbanisme, Mme Isabelle Langlois, à titre d’inspectrice municipale ainsi que fonctionnaire désigné à émettre des constats d’infraction en lien avec l’urbanisme.

**Dépôt demande subvention – Amélioration des équipements de sécurité et de sauvetage – Politique de soutien aux projets structurants (PSPS)
R-230912-189**

CONSIDÉRANT que l’amélioration des équipements de sécurité et de sauvetage est nécessaire afin d’assurer la couverture de risque, la capacité d’intervention et la sécurité de nos intervenants lors des interventions d’urgence;

CONSIDÉRANT que face au changement climatique les événements météorologiques extrêmes augmentent d’année en année, en récurrence et en force et que nos équipes doivent être en mesure d’intervenir efficacement dans ces conditions.

CONSIDÉRANT que ce projet est soutenu par l'ensemble des municipalités partenaires de l'Entente Intermunicipale SSIF ainsi que par des organismes locaux.

Il est proposé par le conseiller M. Richard Foster et résolu, à l'unanimité des membres du conseil présents, d’autoriser le directeur du service de sécurité incendie, M. Martin Bouchard, à déposer une demande d’aide financière intitulée « Améliorations des équipements de sécurité et de sauvetage » dans le cadre de la Politique de soutien aux projets structurants (PSPS) de la MRC de La Haute-Côte-Nord et à signer l’ensemble des documents liés à cette demande.

**Soumission pavage certaines portions de rues – Adjudication de contrat
R-230912-190**

CONSIDÉRANT qu’un appel d’offres a été déposé sur le Système électronique d’appel d’offre (SÉAO) pour le pavage de certaines portions de rues;

CONSIDÉRANT que lors de l’ouverture des soumissions le 12 septembre 2023 à 11 h 00, nous avons reçu les 3 soumissions suivantes;

	Couche correction et surface m ²	Couche surface m ²	Réparation m ²
• EJD Construction	61.83 \$.....	25.05 \$.....	132.96 \$
• Pavage F & F inc.	63.74 \$.....	28.42 \$.....	168.08 \$
• Pavco	84.00 \$.....	50.00 \$.....	117.00 \$

CONSIDÉRANT que le bordereau de prix mentionne que la Ville peut augmenter ou diminuer les quantités selon ses besoins et en fonction des budgets alloués.

Il est proposé par la conseillère Mme Nadine Gagné et résolu, à l'unanimité des membres du conseil présents, d’accorder le contrat au plus bas soumissionnaire conforme, EJD Construction.



Il est également résolu :

- D'autoriser le consultant des travaux publics, M. Ghislain Gauthier à évaluer la quantité à effectuer;
- De soumettre un bon de commande en fonction des besoins.

**Programme d'hébergement temporaire et d'aide à la recherche de logement – Volet 1
- Subvention aux municipalités - Autorisation de signature
R-230912-191**

CONSIDÉRANT que depuis 2001 les taux d'inoccupation des logements sur le marché locatif privé ont chuté de façon notable dans les grands centres urbains du Québec;

CONSIDÉRANT que cette situation a eu pour conséquence de provoquer une hausse du coût des logements disponibles et a occasionné des difficultés sérieuses aux ménages à revenu faible ou modeste en recherche de logement;

CONSIDÉRANT qu'en vertu du deuxième alinéa de la Loi sur la Société d'habitation du Québec, la Société prépare et met en œuvre, avec l'autorisation du gouvernement, les programmes permettant de rencontrer ses objets;

CONSIDÉRANT que ce programme prévoit qu'une municipalité doit, pour être admissible à son volet 1, offrir des services d'urgence aux ménages qui se retrouvent sans logis ou en mandater une tierce partie;

CONSIDÉRANT que la SHQ souhaite soutenir la Ville de Forestville afin qu'elle maintienne son soutien auprès des ménages sans logis en raison d'une pénurie de logements ou à la suite d'un sinistre mineur, par des services d'aide d'urgence;

CONSIDÉRANT qu'en vertu du Programme, la SHQ et la Municipalité de XX doivent conclure une entente de financement;

Il est résolu de confirmer que le conseil municipal de la Ville de Forestville a pris connaissance de l'entente de financement dans le cadre du Programme d'hébergement temporaire et d'aide à la recherche de logement (volet 1);

Il est également résolu :

- D'autoriser la présentation d'une demande d'aide financière dans le cadre de ce programme;
- D'autoriser la mairesse et la directrice générale, à signer, pour et au nom de la la Ville de Forestville, tout document ou entente à cet effet avec la Société d'habitation du Québec.
- De nommer le directeur du développement économique, M. Jean-Sébastien Painchaud, à titre de répondant.

**Soumission réfection du site de la piscine municipale – Adjudication du contrat
R-230912-192**

CONSIDÉRANT qu'un appel d'offres a été déposé sur le Système électronique d'appel d'offre (SÉAO) pour la réfection du site de la piscine;



CONSIDÉRANT qu'à l'ouverture des soumissions du 28 août 2023 à 11 h 15, les offres suivantes ont été reçues :

- Parko inc..... 285 121.90 \$
- CEVICO inc..... 339 839.11 \$
- Les Entreprises G & M Laplante Ltée..... 352 795.04 \$
- 9042-5976 Québec inc..... 384 591.38 \$
- CIMOTA inc. 485 000.19 \$
- Inter-Projet..... 490 903.00 \$

CONSIDÉRANT l'analyse effectuée;

Il est proposé par la conseillère Mme Nadine Gagné et résolu, à l'unanimité des membres du conseil présents, d'accorder le contrat au plus bas soumissionnaire conforme, Parko inc. au montant de 285 121.90 \$, taxes incluses, sous réserve de la réception des documents 4.02 A intitulé « Cautionnement d'exécution » et 4.02 B « Cautionnement pour gages, matériaux et services » dûment signés.

Il est également résolu :

- Que les documents déposés sur le SÉAO font partie intégrante du contrat;
- Que la directrice générale est autorisée à payer les factures correspondant à cette soumission;
- Que les sommes nécessaires seront prises à même les subventions reçues.

**Soumission réfection toitures quilles et curling - Refus des soumissions
R-230912-193**

CONSIDÉRANT qu'un appel d'offres a été déposé sur le Système électronique d'appel d'offre (SÉAO) pour la réfection des toitures de la salle quilles et du curling;

CONSIDÉRANT qu'à l'ouverture des soumissions du 28 août 2023 à 11 h, les offres suivantes ont été reçues :

- ConstruQc – Intendance de projet inc..... 298 320.03 \$
- 9042-5976 Québec inc..... 402 412.50 \$

CONSIDÉRANT que les soumissions reçues dépassent le budget alloué;

Il est proposé par la conseillère Mme Gina L'Heureux et résolu, à l'unanimité des membres du conseil présents, de refuser toutes les soumissions reçues considérant le dépassement du budget prévu.

**Approbation et paiement des comptes
R-230912-194**

CONSIDÉRANT que les listes de comptes payés par prélèvements bancaires et par chèques et des comptes à payer ont été remises à chaque membre du conseil et tous déclarent en avoir pris connaissance et renoncent à la lecture à cette séance;



-4356-

CONSIDÉRANT que la greffière-trésorière a fourni, aux membres du conseil, tous les documents et explications à la satisfaction de ceux-ci et qu'elle atteste que les crédits nécessaires sont disponibles;

Il est proposé par le conseiller M. Mario Desbiens et résolu, à l'unanimité des membres du conseil présents, d'approuver les listes de comptes payés par prélèvements bancaires et par chèques et d'autoriser le paiement des comptes à payer.

Description	Montant
Comptes payés par prélèvements bancaires	175 026.25 \$
Comptes payés par chèques et par virement Internet	1 779 957.01 \$
Comptes à payer	112 710.69 \$
Total	<u>2 067 693.95 \$</u>

Description	Montant
Soumission R-220614-148 - Entreprises R & G St-Laurent	11 030 176.18 \$
Chèque # 49863 - paiement # 1	1 102 884.02 \$
Chèque # 50652 - paiement # 2	1 182 129.26 \$
Chèque # 50754 - paiement # 3	2 247 945.25 \$
Chèque # 50848 - paiement # 4	1 584 230.03 \$
Chèque # 50848 - paiement # 5	1 226 674.81 \$
Chèque # 50848 - paiement # 6	899 314.20 \$
Paiement effectué	<u>8 243 177.57 \$</u>
Solde à payer	<u>2 786 998.61 \$</u>

Rapport financier mensuel

R-230912-195

Il est proposé par le conseiller M. Richard Foster et résolu, à l'unanimité des membres du conseil présents, d'accepter le rapport financier au 30 juin 2023 préparé par Mme Karine Langlois, directrice des finances.

Suivi mensuel du budget d'opération 2023							
POSTES BUDGÉTAIRES	au 30 juin		Budget total		Ratio		
	2022	2023	2022	2023	2022	2023	6 mois
ADMINISTRATION GÉNÉRALE	576 079 \$	527 182 \$	948 890 \$	1 055 271 \$	61%	50%	50%
SÉCURITÉ PUBLIQUE	665 973 \$	662 469 \$	1 327 788 \$	1 616 108 \$	50%	41%	50%
TRANSPORT ROUTIER	901 897 \$	668 433 \$	1 744 850 \$	2 080 520 \$	52%	32%	50%
HYGIÈNE DU MILIEU	431 060 \$	465 323 \$	1 042 544 \$	1 228 998 \$	41%	38%	50%
SANTÉ ET BIEN-ÊTRE	- \$	210 \$	4 500 \$	4 500 \$	0%	5%	50%
AMÉNAGEMENT, URBANISME ET DÉVELOPPEMENT	188 568 \$	191 891 \$	671 197 \$	488 824 \$	28%	39%	50%
LOISIRS & CULTURE	486 384 \$	362 365 \$	1 011 272 \$	1 033 970 \$	48%	35%	50%
FRAIS DE FINANCEMENT	172 219 \$	122 086 \$	499 600 \$	528 821 \$	34%	23%	50%
ACTIVITÉS D'INVESTISSEMENT	698 879 \$	50 907 \$	2 204 718 \$	569 000 \$	32%	9%	50%
TOTAL DES DÉPENSES	4 121 060 \$	3 183 326 \$	9 455 359 \$	8 606 012 \$	44%	37%	50%

Rapport de la directrice générale sur les contrats accordés

R-230912-196

CONSIDÉRANT que la directrice générale a le pouvoir de passer les contrats nécessaires afin d'exercer la compétence qui lui est dévolue, au nom de la Ville, et ce, conformément à l'article 33 du règlement # 2018-281 relatif à la gestion contractuelle;

CONSIDÉRANT que conformément à l'article 36, la directrice générale doit faire un rapport à la séance ordinaire suivant l'accord des contrats;



Il est proposé par la conseillère Mme Nadine Gagné et résolu, à l'unanimité des membres du conseil présents, que la présente résolution constitue une confirmation des contrats accordés, au 11 septembre 2022 par Mme Dominique Tremblay, directrice générale.

	Date	Fournisseur	Description	Montant plus taxes applicables
A.	11-09-2023	Techni-consultant	Analyse pour implantation d'une génératrice au site de l'hôtel de ville et de la caserne	3 950.00 \$
B.	11-09-2023	Malette, s.e.n.c.r.l.	Banque d'heure – formation	20 000.00 \$

Concordance de courte échéance et de prolongation – Emprunt par billets de 951 900 \$ R-230912-197

CONSIDÉRANT que, conformément aux règlements d'emprunts suivants et pour les montants indiqués en regard de chacun d'eux, la Ville de Forestville souhaite emprunter par billets pour un montant total de 951 900 \$ qui sera réalisé le 20 septembre 2023, réparti comme suit :

Règlements d'emprunts #	Pour un montant de \$
2017-276	862 300 \$
2006-207	82 600 \$
2006-208	7 000 \$

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu de modifier les règlements d'emprunts en conséquence;

CONSIDÉRANT que, conformément au 1er alinéa de l'article 2 de la Loi sur les dettes et emprunts municipaux (RLRQ, chapitre D 7), pour les fins de cet emprunt et pour le règlement d'emprunt numéro 2017 276, la Ville de Forestville souhaite réaliser l'emprunt pour un terme plus court que celui originellement fixé à ces règlements;

CONSIDÉRANT que la Ville de Forestville avait le 19 juin 2023, un emprunt au montant de 89 600 \$, sur un emprunt original de 179 400 \$, concernant le financement des règlements d'emprunts numéros 2006-207 et 2006-208;

CONSIDÉRANT que, en date du 19 juin 2023, cet emprunt n'a pas été renouvelé;

CONSIDÉRANT que l'emprunt par billets qui sera réalisé le 20 septembre 2023 inclut les montants requis pour ce refinancement;

CONSIDÉRANT qu'en conséquence et conformément au 2e alinéa de l'article 2 précité, il y a lieu de prolonger l'échéance des règlements d'emprunts numéros 2006-207 et 2006-208;

Il est proposé par le conseiller M. Richard Foster et résolu, à l'unanimité des membres du conseil présents :

QUE les règlements d'emprunts indiqués au 1er alinéa du préambule soient financés par billets, conformément à ce qui suit :

1. Les billets seront datés du 20 septembre 2023;
2. les intérêts seront payables semi annuellement, le 20 mars et le 20 septembre de chaque année;
3. les billets seront signés par le (la) maire et le (la) greffier(ère) trésorier(ère) ou trésorier(ère);



4. les billets, quant au capital, seront remboursés comme suit :

2024.	41 500 \$	
2025.	43 500 \$	
2026.	45 900 \$	
2027.	48 300 \$	
2028.	50 800 \$	(à payer en 2028)
2028.	721 900 \$	(à renouveler)

QUE, en ce qui concerne les amortissements annuels de capital prévus pour les années 2029 et suivantes, le terme prévu dans le règlement d'emprunt numéro 2017-276 soit plus court que celui originellement fixé, c'est à dire pour un terme de cinq (5) ans (à compter du 20 septembre 2023), au lieu du terme prescrit pour lesdits amortissements, chaque émission subséquente devant être pour le solde ou partie du solde dû sur l'emprunt;

QUE, compte tenu de l'emprunt par billets du 20 septembre 2023, le terme originel des règlements d'emprunts numéros 2006-207 et 2006-208, soit prolongé de 3 mois et 1 jour.

Aide financière des organismes

R-230912-198

Il est résolu d'offrir une aide financière afin de soutenir les activités des organismes suivants :

Organisme	Activité	Montant
Association chasse et pêche	Fête du chasseur	Opération du bar
Golf le Méandre	Activités pour les juniors et les aînés	500 \$

Renouvellement du programme de la taxes sur l'essence et de la contribution du Québec (2024-2028) – Négociations entre les gouvernements du Québec et du Canada

R-230912-199

CONSIDÉRANT que les gouvernements du Québec et du Canada mènent présentement des négociations pour le renouvellement du Programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ) pour la période 2024 – 2028;

CONSIDÉRANT que le conseil d'administration de la Fédération québécoise des municipalités (FQM) a demandé le 24 août 2023 aux gouvernements du Québec et du Canada de conclure une entente rapide pour assurer la reconduction de cet important programme;

CONSIDÉRANT que ce programme est essentiel à la réalisation de projets importants dans les communautés du Québec;

CONSIDÉRANT que malgré les sommes importantes consenties à ce programme, elles demeurent insuffisantes pour répondre aux besoins et qu'elles doivent être majorées en raison de l'augmentation des coûts de réalisation des projets;

CONSIDÉRANT que la Fédération canadienne des municipalités a demandé au gouvernement fédéral de doubler ses investissements dans ce programme et de prévoir une indexation de 3,5% par année;

CONSIDÉRANT que la FQM et ses membres demandent depuis plusieurs années que le Programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ) permette le financement et la réalisation de projets planifiés et décidés par les municipalités du Québec, en ce sens que les projets de bâtiments municipaux (garages, hôtels de ville,



casernes de pompiers, etc.) et les travaux sur les ouvrages de rétention (barrages, digues, etc.) soient admissibles à ce programme;

CONSIDÉRANT l'importance d'adapter les programmes aux défis posés par les changements climatiques et de permettre aux municipalités de financer la réalisation d'aménagements et de travaux d'adaptation aux conséquences de ces changements tels que l'aménagement de ceintures coupe-feu pour protéger les communautés forestières;

CONSIDÉRANT que la reddition de compte lors de la réalisation de projets est lourde pour les municipalités;

CONSIDÉRANT que les négociations doivent aboutir impérativement au début de l'automne 2023 pour assurer sa mise en œuvre le 1^{er} janvier 2024 et pour permettre aux municipalités de prévoir les investissements dans leur budget;

CONSIDÉRANT que les sommes consenties à ce programme doivent être exemptes de toute nouvelle obligation ou condition pour assurer sa réussite;

Il est résolu de demander aux gouvernements du Québec et du Canada :

- De conclure dès le début de l'automne une nouvelle entente fédérale-provinciale pour le renouvellement du Programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ) pour la période du 1^{er} janvier 2024 au 31 décembre 2028;
- D'augmenter les sommes disponibles aux municipalités du Québec et de prévoir une hausse annuelle de l'enveloppe pour la durée de l'entente afin de couvrir l'augmentation des coûts;
- De n'ajouter aucune reddition de compte, obligation ou condition additionnelle aux municipalités dans l'application du programme;
- De permettre le financement de projets de bâtiments municipaux, des ouvrages de rétention et des quais propriétés de municipalités dans les travaux admissibles;
- De rendre admissibles les projets de prévention, d'aménagement et de travaux d'adaptation aux conséquences des changements climatiques.
- De transmettre copie de cette résolution à :
 - ✓ M. Éric Girard, ministre des Finances du Québec;
 - ✓ Mme Andrée Laforest, ministre des Affaires municipales du Québec;
 - ✓ Mme Chrystia Freeland vice-première ministre et ministre des Finances du Canada;
 - ✓ M. Sean Fraser, ministre du Logement, de l'Infrastructure et des Collectivités du Canada;
 - ✓ M. Pablo Rodriguez, ministre des Transports et lieutenant du Québec;
 - ✓ M. Yves Montigny, député provincial de Manicouagan;
 - ✓ Mme Katéri Champagne, responsable de la région de la Côte-Nord;
 - ✓ Mme Marilène Gill, députée fédérale de Manicouagan;
 - ✓ Fédération québécoise des municipalités



**Changement de date séance ordinaire du mois d'octobre
R-230912-200**

CONSIDÉRANT que le congé d'action grâce est le 9 octobre 2022 et que la séance ordinaire mensuelle a été fixée au 10 octobre;

CONSIDÉRANT que le conseil doit se réunir avant la séance afin de la préparer;

Il est proposé par le conseiller M. Mario Desbiens et résolu, à l'unanimité des membres du conseil présents, de fixer la séance ordinaire mensuelle au 16 octobre à 19 h.

Démission au poste de pompier

R-230912-201

Il est proposé par le conseiller M. Richard Foster et résolu, à l'unanimité des membres du conseil présents, d'accepter la démission des pompiers suivants :

Nom	Division	Date d'entrée
Steeve Canuel	Forestville	30-03-2007
Francis Canuel	Forestville	12-01-2016
Éric Marcotte	Forestville	13-06-2023

Engagement au poste de pompiers

R-230912-202

Il est proposé par la conseillère Mme Gina L'Heureux et résolu, à l'unanimité des membres du conseil présents, d'accepter la recommandation du Service de sécurité incendie et de procéder à l'engagement des pompiers suivants :

Nom	Division
Stéphane Roy	Les Escoumins
Mireille Perron	Les Bergeronnes
Marie-Joëlle Hadd	

Période de questions des citoyens

La mairesse dirige la période de questions des citoyens.

Clôture et levée de la séance

La mairesse déclare la séance close et le conseiller M. Richard Foster propose la levée à 19 h 48, et ce, à l'unanimité des membres du conseil présents.

Mairesse

Greffière

Je, Micheline Anctil, confirme que j'ai approuvé toutes les résolutions contenues au présent procès-verbal, n'ayant pas avisé le greffier de mon refus de les approuver conformément à l'article 53 de la Loi des cités et villes.